

1<sup>er</sup> mars 2006

## *Communiqué de Presse*

### *Copie Privée*

Lors de la conférence de presse tenue le 1<sup>er</sup> mars, le président du SIMAVELEC, Philippe Poels, a présenté les principaux enseignements d'une étude réalisée par l'institut CSA sur les **comportements de copie** et en a tiré les principales conséquences en terme de **compensation financière pour les ayants droit**.

L'étude CSA permet d'aboutir à 3 conclusions :

- Les niveaux de capacités de mémoire (intégrées aux produits) sont jugés largement suffisants,
- Les 4/5<sup>ème</sup> des interrogés déclarent que dans le futur ils utiliseront les contenus stockés autant ou moins qu'aujourd'hui. **L'usage de copie apparaît donc stable dans le temps.**
- Il existe un fort lien entre niveau d'équipement et comportement d'achat. Plus un individu est équipé en matériel de stockage plus il achète de CD ou DVD préenregistrés.

De ces analyses, M. Poels en conclut que le **niveau de compensation des ayants droit doit rester stable à son hauteur actuelle.**

L'augmentation visible des capacités de mémoire relevant davantage de variation dans la qualité ; Un même contenu pouvant nécessiter des capacités différentes (dans un rapport de 1 à 1000 pour la vidéo et de 1 à 10 pour l'audio).

M. Poels en a déduit qu'il n'y a à l'époque du numérique **plus aucune corrélation entre usage (et indirectement préjudice) et capacité technique.**

Pour conclure son intervention le président du SIMAVELEC a fait part de l'évolution dans les années à venir du niveau de perception des ayants droit (à périmètre constant) selon trois hypothèses :

- **Maintien du barème actuel** – la perception passerait de **150 millions d'€ aujourd'hui à 200 millions d'€ en 2007** (en raison de l'effet volume et capacité) et 210 millions en 2010.
- **Déplafonnement des barèmes**, la perception passerait alors toujours de 150 à **240 millions d'€ en 2007** et à **410 millions en 2010.**
- **Réduction du barème actuel de moitié**, toujours de 150 millions d'€, la perception diminuerait légèrement en **2007 à 145 millions d'€** (pour atteindre 120 millions d'€ en 2010).

Si le périmètre venait à changer, ce que désirent les ayants droit (clés USB, disque dur externe...), l'ajout de nouvelles familles aurait pour effet immédiat de gonfler les perceptions, selon les hypothèses de 70 à 140 millions d'€ – voire davantage.

M. Poels a conclu son intervention en indiquant que la solution la plus raisonnable était de prendre pour socle de travail à la Commission L311-5 la troisième hypothèse, celle d'une réduction forte des barèmes actuels, ceci afin de maintenir constante la perception des ayants droit. car l'usage, rappelle-t-il, demeure stable,

**Contact presse : Bernard HEGER**  
Tél. : 01 45 05 71 81